
Nombre de membres

Séance du mercredi 14 mai 2014

en exercice: 15

L'an deux mille quatorze et le quatorze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 09 mai 2014, s'est réunie sous la présidence de Daniel FROGER

Présents : 14

Sont présents: Daniel FROGER, Guy LATHÉLIZE, Bertrand CODRON, Hugues COURTIER, Delphine CODRON, Romain COURTIER, Annie ÉTOILE, Jean-Luc ALVARES DE AZEVEDO, Benoît CODRON, Jean-Christophe ÉTOILE, Frédéric GAGNANT, Gaëtan GAGNANT, Annie LATHUILLIÈRE, Hervé LEGENDRE

Votants: 15

Représentés: Jules CLERGER

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Annie LATHUILLIÈRE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Avant de commencer la réunion du Conseil de ce jour le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants: Attribution de 13ème mois au personnel de la commune, renouvellement de l'indemnité de conseil au percepteur, Représentation des délégués de la commune au SMITOM, SMAEP de la Thérouranne et au SMIERP Marne et Nord . Le Conseil accepte la modification de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la réunion du 4 avril 2014

Lecture faite du projet de procès-verbal de la réunion du 4 avril 2014, aucune demande de modification n'étant formulée, le projet est adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion ; ils procèdent à la signature du registre des délibérations.

ASSAINISSEMENT Compte Administratif 2013 - DE 2014 033

Monsieur le Maire-adjoint prend la parole :

Nous allons examiner le compte administratif du budget assainissement au titre de l'année 2013 :

Exploitation

DEPENSES	RECETTES	Excédent 2012	Résultat de clôture
20 104,75 €	78 802,77 €	68 785,02 €	127 483,04 €

Investissement

DEPENSES	RECETTES	Excédent 2012	Résultat de clôture
781 948,23 €	648 434,39 €	25 092,59 €	-108 421,25 €

Pour procéder au vote, monsieur le Maire quitte la salle.

Les membres du Conseil présents, **à l'unanimité**, votent le compte administratif 2013.

Le montant des restes à réaliser à reporter en 2014 est :

de 125 770,92 € en dépenses et de 348 950,00€ en recettes.

ASSAINISSEMENT Compte de gestion 2013 - DE 2014 034

Monsieur le maire présente le Compte de Gestion 2013 préparé par Madame la trésorière de Claye Souilly.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
EXPLOITATION	20 104,75 €	78 802,77 €	58 698,02 €
INVESTISSEMENT	781 948,23 €	648 434,39 €	-133 513,84 €

Les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité** des présents **acceptent:** le compte de gestion de l'année 2013.

ASSAINISSEMENT Affectation du résultat 2013 - DE 2014 035

Le Maire prend la parole:

Après avoir voté le compte administratif 2013, nous devons affecter le résultat de l'assainissement 2013:

-Les montants des restes à réaliser sont intégrés pour un montant de 125 770,92 € en dépenses et de 348 950,00 € en recettes.

-Le montant de notre déficit d'investissement s'élève à -108 421,25 €

- Le montant notre excédent d'exploitation s'élève à 127 483,04 €.

Nous de vous affecter la somme de 108 421,25 € au compte 1068 et la somme de 127 483,04 € au compte 002.

Les membres présents du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, adoptent, **à l'unanimité**, l'affectation du résultat 2013 de la commune.

COMMUNE Compte administratif 2013 - DE 2014 036

Monsieur le Maire-adjoint prend la parole : Nous allons examiner le compte administratif du budget assainissement au titre de l'année 2013 :

Exploitation

DEPENSES	RECETTES	Excédent 2012	Résultat de clôture
484 886,76 €	504 889,31 €	359 629,37 €	379 631,92 €

Investissement

DEPENSES	RECETTES	Déficit 2012	Résultat de clôture
221 484,25 €	405 483,69 €	-285 351,62 €	-101 352,18 €

Pour procéder au vote, monsieur le Maire quitte la salle.

Les membres du Conseil présents, **à l'unanimité**, votent le compte administratif 2013.

COMMUNE Compte de gestion 2013 - DE 2014 037

Monsieur le maire présente le Compte de Gestion 2013 préparé par Madame la trésorière de Claye Souilly.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	484 886,76 €	504 889,31 €	20 002,55 €
INVESTISSEMENT	221 484,25 €	405 483,69 €	183 999,44 €

Les membres du Conseil municipal **à l'unanimité** des présents **acceptent**: le compte de gestion de l'année 2013.

COMMUNE Affectation du résultat 2013 - DE 2014 038

Le Maire prend la parole:

Après avoir voté le compte administratif 2013, nous devons affecter le résultat de la commune 2013:

-Le montant de notre déficit d'investissement s'élève à -101 352,18 €

- Le montant notre excédent d'exploitation s'élève à 379 631,92 €.

Nous de vous affecter la somme de 101 352,18 € au compte 1068 et la somme de 278 279,74 € au compte 002.

Les membres présents du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, adoptent, **à l'unanimité**, l'affectation du résultat 2013 de la commune.

COMMUNE vote des 3 taxes pour 2014 - DE 2014 039

Monsieur le Maire prend la parole :

Pour équilibrer les recettes du budget de fonctionnement, nous devons voter le taux des taxes de l'année 2014 :

- Taxe d'habitation : 15.29%
- Taxe Foncière : 12.59%
- Taxe foncière non bâti : 36.71%

Le produit attendu total est de 158 122 €

.Le Conseil Municipal de Villeroy, **après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue** le vote des taxes au titre de l'année 2014

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 10

Contre : 3

Abstention : 2

Refus : 0

COMMUNE Vote de la TEOM 2014 - DE 2014 040

Monsieur le Maire prend la parole :

La compétence Traitement et enlèvement des ordures ménagères étant transférées depuis le 1 janvier 2014, la commune n'a plus besoin de financer cette compétence, le produit attendu 2014 étant de 0,00 € le taux de la TEOM est proposé de 0,00 %

Le Conseil Municipal de Villeroy, **après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité** le vote de la taxe des ordures ménagères au titre de l'année 2014

COMMUNE Vote du budget 2014 - AR 2014 016

Monsieur le Maire propose le budget 2014 suivant:

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	757 949,78 €	757 949,78 €
INVESTISSEMENT	327 573,43 €	327 573,43 €

Les membres du Conseil Municipal présents, **après en avoir délibéré, votent à l'unanimité**, le budget 2014

PERSONNEL 13ème mois - DE 2014 041

Monsieur le maire prend la parole :

Les agents bénéficient d'une prime de 13eme mois répartie pour moitié en juin et l'autre moitié en décembre.

Il convient de voter cette prime au titre de l'année 2014.

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil municipal, adoptent **à l'unanimité**, le versement d'une prime de 13ème mois pour l'année 2014.

SMACL Remboursement assurance du personnel - DE 2014 042

Le Conseil Municipal autorise la Trésorerie à encaisser les chèques de la société

SMACL d'un montant de 625,25 € et de 532,24 € correspondant au remboursement de journées pour maladie ordinaire.

CCID Liste des personnes proposées à la CCID - DE 2014 043

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide à l'unanimité, de nommer les délégués titulaires et suppléants à la C.C.I.D.:

3 Titulaires:

- COURTIER Hugues, 11 rue Charles Péguy 77410 Villeroy
- CODRON Bertrand, La Trace 77410 Villeroy
- CODRON Benoît, L'étang-La trace 77410 Villeroy

3 Suppléants :

- ALVARES DE AZEVEDO MACEDO Jean-Luc, 34 rue Gallièni 77410 Villeroy
- COURTIER Romain, 5 rue Charles Péguy 77410 Villeroy
- LEGENDRE Hervé, 16 rue du puits 77410 Villeroy

SMITOM Désignation des délégués au SMITOM - DE 2014 044

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les délégués titulaires et suppléants au SMITOM:

1 Titulaire:

- COURTIER Hugues, 11 rue Charles Péguy 77410 Villeroy

1 Suppléant :

- CODRON Bertrand, La Trace 77410 Villeroy

SMIEP Désignation des délégués au SMIEP Marne Nord - DE 2014 045

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les délégués titulaires et suppléants au SMIEP Marne Nord:

2 Titulaires :

- CODRON Bertrand, La Trace 77410 Villeroy
- LATHELIZE Guy, 7 rue de la guette 77410 Villeroy

2 Suppléants :

- COURTIER Romain, 5 rue Charles Péguy 77410 Villeroy
- COURTIER Hugues, 11 rue Charles Péguy 77410 Villeroy

SMAEP de la Thétouanne: Désignation des délégués au SMAEP Théroutanne - DE 2014 046

Après proposition, le Conseil Municipal de VILLEROY

Décide de nommer les délégués titulaires et suppléants au SMAEP Théroutanne:

2 Titulaires :

- FROGER Daniel, 4ter rue Gallièni 77410 Villeroy
- GAGNANT Frédéric, 29 rue de l'abeille 77410 Villeroy

2 Suppléants :

- LATHELIZE Guy, 7 rue de la guette 77410 Villeroy
- GAGNANT Gaëtan, 1bis rue Charles Péguy 77410 Villeroy

FINANCES Indemnités de conseil - DE 2014 047

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui permet de rémunérer les prestations non obligatoires des comptables du trésor et notamment pour l'établissement des documents budgétaires et comptables, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie, la mise en oeuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières

Après délibération, le Conseil Municipal de VILLEROY, attribue à **Madame PHILIPPE Marie-Christine** une indemnité de conseil au taux de 100%.

Chaque année un décompte est effectué résultant de l'application d'un barème forfaitaire à la moyenne des dépenses réelles enregistrées au cours des trois derniers exercices.

COMMUNE Vote du budget 2014 - DE 2014 048

Monsieur le Maire propose le budget 2014 suivant:

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	757 949,78 €	757 949,78 €
INVESTISSEMENT	327 573,43 €	327 573,43 €

Les membres du Conseil Municipal présents, **après en avoir délibéré**, votent **à l'unanimité**, le budget 2014

Séance levée à 23h30